

# Annexe 4

## **REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU CQP PISTEUR VTT**

Le candidat au CQP Pisteur VTT subit 2 groupes de certifications des compétences. Chacune fait l'objet d'épreuves annotées sur un livret de certification individuel avec la mention des dates, lieux de réalisation, des noms, prénoms, fonctions et signatures du ou des évaluateurs.

### **A/ GROUPE D'EPREUVE 1**

Ce groupe d'épreuves est composé d'une épreuve d'intervention en situation, d'une épreuve orale et d'une épreuve technique suivie d'un entretien. Il permet la validation de l'UCC1, l'UCC2 et l'UCC 3.

#### **1/ Epreuve d'intervention en situation**

Cette épreuve permet de valider que le candidat est capable d'intervenir rapidement, de réagir correctement face à une situation, de maîtriser les gestes de premiers secours et d'aider à l'organisation de l'évacuation du ou des blessés.

Elle consiste à se rendre sur un accident dans un secteur de l'espace VTT et à intervenir jusqu'à l'arrivée des secours.

**Toute faute de sécurité envers les pratiquants, le pisteur VTT lui-même et la ou les victimes est éliminatoire.**

#### **2/ Epreuve orale**

L'épreuve valide la compétence d'informer et de sensibiliser le public (indications de direction, de sécurité ; sensibilisation au respect des autres, du milieu...).

Cette épreuve de 20 minutes consistera à répondre à deux questions tirées au sort par le candidat, dont une partie dans une langue étrangère choisit par le jury parmi l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien.

#### **3/ Epreuve technique suivie d'un entretien**

Cette épreuve valide les compétences relatives à l'entretien d'un aménagement VTT et aux décisions à prendre pour assurer la sécurité et la qualité d'un site de pratique.

Le candidat devra intervenir sur le terrain et mettre en œuvre les conditions nécessaires à la pratique en sécurité du public. Cette intervention sera suivie d'un entretien de 30 minutes pendant lequel le candidat devra justifier ses choix.

**Toute faute de sécurité est éliminatoire.**

### **B/ GROUPE 2**

Ce groupe d'épreuves est composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale et d'une épreuve technique. Il permet la validation de l'UCC4.

#### **1/ Epreuve écrite**

L'épreuve écrite porte sur les capacités du candidat à étudier, évaluer et proposer la réalisation d'un espace VTT auprès d'un maître d'ouvrage.

Cette épreuve est un écrit d'une durée d'une heure trente, pendant laquelle le candidat traite un projet d'aménagement, éventuellement avec des documents fournis par le jury ou laissés à la libre disposition du candidat. Le jury s'attardera sur les notions de sécurisation du site et d'accessibilité à tous les publics.

## 2/ Epreuve orale

Cette épreuve orale permet d'évaluer les connaissances réglementaires en termes d'aménagement, de responsabilité et de sécurité concernant les aménagements et les itinéraires VTT.

Cette épreuve, d'une durée de vingt minutes, portera sur deux questions tirées au sort par le candidat parmi les règlements, normes et règles de pratiques pour l'aménagement de sites VTT.

## 3/ Epreuve technique

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat à mettre en place un projet cohérent et sécurisé de piste VTT. Elle consiste à présenter au jury un projet de traçage de piste VTT.

L'épreuve est évaluée sur le terrain, après un temps de préparation de deux heures pour le candidat. Le niveau de difficulté de la piste VTT à traiter est tiré au sort par le jury. Le temps de présentation du projet par le candidat est de trente minutes, suivi d'un entretien de vingt minutes avec le jury

# Bilan de Certification du CQP « Pisteur VTT » par épreuve

## **GROUPE 1**

UCC1 : Etre capable de renforcer la sécurité sur des espaces VTT

UCC2 : Etre capable de sensibiliser les pratiquants sur les conditions de sécurité

UCC3 : Etre capable d'organiser la pratique du VTT ludique sur un espace VTT dédié

### - Epreuve d'intervention en situation :

UCC 1.1 : EC d'assister les services de secours sur un site VTT :

UCC 1.2 : EC d'intervenir lors d'un accident pour assurer la sécurité

### - Epreuve orale :

UCC 2.1 : EC de prévenir et d'anticiper les accidents à VTT

UCC 2.2 : EC de communiquer avec le public

### - Epreuve technique suivie d'un entretien :

UCC 3.1 : EC d'autoriser la pratique du VTT sur un espace de pratique

UCC 3.2 : EC de remédier aux problèmes de sécurité des aménagements VTT

## **GROUPE 2**

UCC4 : Etre capable de construire des aménagements pour le VTT

### - Epreuve écrite :

UCC 4.1 : EC d'adapter le niveau des difficultés

UCC 4.2 : EC de tracer des itinéraires adaptés

### - Epreuve orale :

UCC 4.2 : EC de tracer des itinéraires adaptés

### - Epreuve technique :

UCC 4.1 : EC d'adapter le niveau des difficultés

UCC 4.2 : EC de tracer des itinéraires adaptés

UCC 4.3 : EC de construire des aménagements VTT

## EPREUVE D'INTERVENTION EN SITUATION

UCC 1 : ETRE CAPABLE DE RENFORCER LA SECURITE SUR DES ESPACES VTT

NOM :

PRENOM :

<u>Le Candidat</u>		Acquis	Non acquis
<b><u>1.1 EC d'assister les services de secours sur un site VTT</u></b>	a) localise l'accident et arrive rapidement sur les lieux, en ayant repéré le trajet le plus rapide et le moyen le plus adapté		
	b) maîtrise l'utilisation du plan de secours pour connaître les moyens d'intervention et l'accès le plus rapide pour les secours		
	c) communique efficacement avec les autres pisteurs VTT et avec les services de secours		
	d) aide à l'évacuation d'une victime		
<b><u>1.2 EC d'intervenir lors d'un accident pour assurer la sécurité</u></b>	a) protège la victime et les autres pratiquants		
	b) évite les sur accidents		
	c) alerte les services de secours		
	d) effectue les premiers secours sur la ou les victime(s) en attendant l'arrivée des services de secours si nécessaire		

**Toute faute de sécurité envers des pratiquants, le pisteur VTT lui-même et la ou les victimes est éliminatoire.**

*Les items colorés en jaune doivent être obligatoirement acquis pour la validation des unités de compétences correspondantes.*

## EPREUVE TECHNIQUE SUIVIE D'UN ENTRETIEN

UCC3 : Etre capable d'organiser la pratique du VTT ludique sur un espace dédié

NOM :

PRENOM :

EPREUVE TECHNIQUE

<u>Le Candidat</u>		Acquis	Non acquis
<b><u>3.1 EC D'AUTORISER LA PRATIQUE DU VTT SUR UN ESPACE DE PRATIQUE</u></b>	a) Vérifie les éléments de sécurité d'une piste ou d'un module		
	b) Empêche le passage de pratiquants sur un élément non sécurisé		
	c) Repère les secteurs dangereux et trouve leur cause		
	d) Observe l'érosion des terrains et prend les mesures nécessaires à la fermeture ou au déplacement éventuel du passage		
	c) Anticipe les incidences des conditions météorologiques sur le terrain		
<b><u>3.2 EC DE REMEDIER AUX PROBLEMES DE SECURITE D'UN AMENAGEMENT VTT</u></b>	a) Répare un aménagement VTT pour le rendre praticable et sécurisé		
	b) Prévoit les dommages causés par une pratique intensive du VTT et anticipe les réparations appropriées ou la déviation sur un autre secteur		

**Toute faute de sécurité est éliminatoire.**

ENTRETIEN

<u>Le Candidat</u>		Acquis	Non acquis
<b><u>3.1 EC D'AUTORISER LA PRATIQUE DU VTT SUR UN ESPACE DE PRATIQUE</u></b>	a) Justifie ses choix d'ouverture ou de fermeture d'une piste, d'une portion de piste ou d'un module		
<b><u>3.2 EC DE REMEDIER AUX PROBLEMES DE SECURITE D'UN AMENAGEMENT VTT</u></b>	a) Explique les causes de la détérioration d'une piste, d'une portion de piste ou d'un module		
	b) Propose des remédiations ou des améliorations pour permettre la pratique du VTT en sécurité		

*Les items colorés en jaune doivent être obligatoirement acquis pour la validation des unités de compétences correspondantes.*

## EPREUVE ECRITE

UCC4 : Etre capable de construire des aménagements pour le VTT

NOM :

PRENOM :

<u>Le Candidat</u>		Acquis	Non acquis
<b><u>4.1 EC D'ADAPTER LE NIVEAU DES DIFFICULTES</u></b>	a) Propose des aménagements pour la pratique du VTT en fonction du niveau des pratiquants attendus et des contraintes du site de pratique		
	b) Connaît et prend en considération les normes relatives au niveau de cotation des aménagements VTT		
<b><u>4.2 EC DE TRACER DES ITINERAIRES ADAPTES</u></b>	a) Connaît et expose les règles de propriété des terrains		
	b) Connaît et prend en considération les normes en vigueur pour la sécurité des aménagements VTT		
	c) Prend en considération les contraintes environnementales et l'impact visuel dans les propositions qu'il fait sur l'aménagement d'un site VTT		

*Les items colorés en jaune doivent être obligatoirement acquis pour la validation des unités de compétences correspondantes.*

## EPREUVE TECHNIQUE

UCC4 : Etre capable de construire des aménagements pour le VTT

NOM :

PRENOM :

EPREUVE TECHNIQUE

<u>Le Candidat</u>		Acquis	Non acquis
<b><u>4.1 EC D'ADAPTER LE NIVEAU DES DIFFICULTES</u></b>	a) Présente les aménagements réalisables pour adapter les difficultés et l'accès à différents publics (échappatoire, FTT...)		
<b><u>4.2 EC DE TRACER DES ITINERAIRES ADAPTES</u></b>	a) Présente le terrain choisi pour le tracé d'une piste VTT et décrit l'itinéraire		
	b) Montre ou explique le matériel qui sera utilisé pour ce type d'aménagement		
	c) Expose les actions mises en place pour préserver le milieu naturel, l'impact visuel et la cohabitation sur le site VTT		
<b><u>4.3 EC DE CONSTRUIRE DES AMENAGEMENTS VTT</u></b>	a) Décrit les aménagements à réaliser par rapport au niveau de cotation exigé de la piste et la méthode de construction utilisée		
	b) Guide un conducteur d'engin pour la réalisation d'aménagements VTT		
	c) Construit des modules en bois d'architecture simple		

ENTRETIEN

<u>Le Candidat</u>		Acquis	Non acquis
<b><u>4.1 EC D'ADAPTER LE NIVEAU DES DIFFICULTES</u></b>	a) Justifie le niveau de pratique nécessaire pour rouler sur l'aménagement présenté		
	b) Fait référence aux normes qui s'appliquent sur l'aménagement présenté		
<b><u>4.2 EC DE TRACER DES ITINERAIRES ADAPTES</u></b>	a) Justifie le choix du terrain et du tracé choisi par rapport à la sécurité des pratiquants		
	b) Justifie le choix du terrain et le tracé choisi par rapport aux qualités de pilotage		
	c) Argumente les actions en faveur de la préservation du milieu naturel		
<b><u>4.3 EC DE CONSTRUIRE DES AMENAGEMENTS VTT</u></b>	a) Justifie le choix des aménagements présentés et la méthode utilisée pour construire ces aménagements VTT de qualité		
	b) Argumente ses choix vis à vis de la sécurité proposée sur les aménagements créés		

*Les items colorés en jaune doivent être obligatoirement acquis pour la validation des unités de compétences correspondantes.*

## EPREUVE ORALE

UCC4 : Etre capable de construire des aménagements pour le VTT

NOM :

PRENOM :

<u>Le Candidat</u>		Acquis	Non acquis
<b><u>4.2 EC DE TRACER DES ITINERAIRES ADAPTES</u></b>	a) Connaît et expose les principes de responsabilité des différents acteurs qui interviennent dans l'aménagement d'un site VTT		
	b) Explique comment rendre efficace la sécurité sur un site VTT		
	c) Est sensible au respect du milieu naturel d'un site VTT		

*Les items colorés en jaune doivent être obligatoirement acquis pour la validation des unités de compétences correspondantes.*

## EPREUVE ORALE

UCC2 : Etre capable de sensibiliser les pratiquants sur les conditions de sécurité

NOM :

PRENOM :

<u>Le Candidat</u>		Acquis	Non acquis
<b><u>2.1</u></b> <b><u>EC DE PREVENIR ET D'ANTICIPER</u></b> <b><u>LES ACCIDENTS A VTT</u></b>	a) Connaît et repère les situations à risque		
	b) Connaît les niveaux de pratique par rapport aux niveaux des pistes		
	c) Propose une médiation lors d'un conflit entre usagers et pratiquants		
	d) Répare les pannes basiques d'un VTT		
<b><u>2.2</u></b> <b><u>EC DE COMMUNIQUER AVEC LE</u></b> <b><u>PUBLIC</u></b>	a) Explique au public les dangers d'une situation et l'oriente vers un espace plus adapté		
	b) S'exprime et se fait comprendre dans une langue étrangère		
	c) Positionne des panneaux d'information efficacement		

*Les items colorés en jaune doivent être obligatoirement acquis pour la validation des unités de compétences correspondantes.*